

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
20 Septembre 2021



Date d'affichage
20 Septembre 2021



Nombre de conseillers



| | |
|-------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 23 |
| Votants | 29 |

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 19 H 30

La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE – BIEN - MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY
PADEYEN LAQUIEZE - PIRSON – LEGER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ
Messieurs GAIGNETTE - GAUMONT - BRUNI – CHAUFFERT - CHERRONNET –
LOMBARD - DECLUY - LEGER – KISKELL – KAPPE SOPIO

POUVOIR :

Monsieur Jean-Pierre MAÏDA à Monsieur Jean-Pierre GAUMONT
Monsieur Jérôme PIGNY à Madame Sylvie BUTIN
Monsieur Bernard HATAT à Madame Sylvie LANGE
Monsieur Patrick DOMANGE à Monsieur François GAIGNETTE
Madame Valérie ABITBOL à Monsieur Michel BRUNI
Madame Elise CHARPENTIER à Madame Nathalie BIEN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Christian CHERRONNET a été désigné secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 9 Juin 2021 a été approuvé à l'unanimité

**N° 2021/39 – OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
FOURNITURE DE PRODUITS DE DENEIGEMENT**

N° 2021/39 – OBJET : CONSTITUTION D’UN GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURE DE PRODUITS DE DENEIGEMENT

La Ville de Châlons-en-Champagne et quelques communes membres de la Communauté d’Agglomération dont Saint-Memmie disposaient d’un marché à groupement de commandes pour la fourniture de produits de déneigement, dont l’échéance est arrivée à terme.

Il convient donc de s’attacher à préparer sa relance dans le cadre d’une nouvelle mutualisation afin de conforter et de poursuivre les efforts communs, en matière de rationalisation et d’économie de gestion.

Ainsi, il est alors proposé à l’Assemblée délibérante de mettre en œuvre une procédure en groupement de commandes, telle que prévue par l’article L. 2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commande sera composé des membres suivants :

- la Communauté d’agglomération de Châlons-en-Champagne,
- la Ville de Châlons-en-Champagne,
- les communes membres de la Communauté d’agglomération intéressées.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée par l’ensemble de ses membres. Cette convention prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Ville de Châlons-en-Champagne et que la Commission d’appel d’offres compétente sera une Commission d’appel d’offres mixte constituée d’un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d’appel d’offres de chaque membre du groupement.

La procédure consistera en une procédure adaptée sous forme d’accord-cadre à bon de commande avec un maximum fixé à 210 000 € HT, en application des R.2123-1 1° et R.2162-1 à R.2162-6 et suivants du Code de la commande publique.

Il sera conclu pour une période initiale de 1 an, reconductible 3 fois, la date de début étant la date de notification du marché à l’entreprise. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins des entités concernées.

En conséquence,

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1414-3,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu l’avis de la Commission « Finances » réunie le 20 Septembre 2021,
- Vu l’exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ de **DECIDER** de constituer un groupement de commandes pour la fourniture de produits de déneigement dont les membres sont :

- La Communauté d’agglomération de Châlons-en-Champagne,
- La Ville de Châlons-en-Champagne,
- Les communes membres de la Communauté d’agglomération intéressées.

⇒ de **DESIGNER** la Ville de Châlons-en-Champagne comme coordonnateur du groupement,

⇒ de **DIRE** que la commission d'appel d'offres compétente sera une commission d'appel d'offres mixte, constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement,

⇒ d'**ELIRE**, pour la représenter au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

- Membre Titulaire : Monsieur Michel BRUNI
- Membre suppléant : Madame Nathalie BIEN

⇒ d'**APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.

⇒ d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

⇒ d'**APPROUVER** la signature du marché par la Ville de Châlons-en-Champagne pour le compte des membres du groupement, sous la forme d'accord-cadre à bons de commande, avec maximum, ayant pour objet la fourniture de produits de déneigement.

⇒ de **DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget des différents exercices.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

| | |
|------------|----|
| Pour | 29 |
| Abstention | 0 |
| Contre | 0 |

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **28 Septembre 2021**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN